



Livreur ayant besoin d'eclaircissements...

Par **An0nym3**, le **26/03/2011** à **00:39**

Bonsoir à tous

Le titre de mon sujet est volontairement vague, car j'ai à vrai dire pas mal de questions qui me trottent en tête, sur mes droits en tant que livreur, sur les recours dont je dispose face aux abus... et ça, je suis certain qu'il y en a. Pas plus tard que ce soir d'ailleurs... bref !

Navré si des réponses à mes questions se trouvent ailleurs sur ce forum: l'urgence de la situation, qui devient pour le moins insupportable, ne m'a pas laissé énormément de temps pour rechercher des réponses autre part...

Tout d'abord, je m'explique: depuis quelques semaines, je suis livreur dans une pizzeria. Premier hic: les livraisons se font avec ma voiture personnelle. Hormis l'essence, que je me fournis aux frais de mon patron, sans que celui-ci n'ait vraiment fixé de règle ou de limite, je n'ai aucune indemnité kilométrique. Est-ce normal et que puis-je faire ou exiger ?

Ensuite, la je suis en partie responsable, du moins je le suppose, mais j'ai "accepté" (en fait on ne me l'a pas vraiment proposé !) d'être payé "au noir" de mes extras: à savoir que mon contrat (que j'ai eu au bout de... 1 mois de travail !) est de 19h30 par semaine, ce qui correspond normalement aux services du midi, puisque c'est uniquement pour cela que j'ai été embauché à la base. Toutefois le premier mois, mon patron m'a demandé de venir le soir... Et me payait directement de la main à la main.

Finalement, vu que l'honnêteté n'est pas trop son fort, je le regrette un peu... mais la encore, que puis-je faire ?

J'ajouterai, vu que cette boîte n'aime pas vraiment "suivre les règles", sauf quand ça joue en sa faveur, que mon contrat indique que je suis "Livreur". Le fait qu'on me demande de travailler en salle, de prendre les commandes, m'occuper en cuisine, etc, est-il juste/légal ? A vrai dire cela ne me dérange pas, mais puisque chacun dans cette entreprise semble vouloir chercher la petite bête, je m'interroge la dessus...

J'aurai encore beaucoup de questions et de remarques, mais l'heure tardive et l'énervement suite à l'énième accrochage de ce soir, me font perdre mes mots...

Un grand merci, d'avance, à tous ceux qui sauront me répondre ou au moins m'éclairer un peu, car pour l'instant, je suis non seulement dans le flou total, mais je suis surtout, un peu découragé...

Cordialement,

Par **P.M.**, le **26/03/2011** à **08:42**

Bonjour,

L'employeur est normalement dans l'obligation de vous indemniser de vos frais professionnels, vous pourriez donc exiger qu'un avenant au contrat de travail soit conclu, je vous propose [ce dossier](#)

Vous pouvez exiger de ne travailler que pour l'horaire de travail figurant obligatoirement au contrat de travail à temps partiel et qui ne constitue donc pas du travail dissimulé, si l'employeur veut augmenter le nombre d'heures, en dehors de la limite de 10 % ou du tiers par accord collectif, il ne peut le faire qu'avec votre accord et la signature d'un avenant...

Vous pourriez également refuser d'accomplir des tâches qui ne soient pas en rapport direct avec la qualification figurant au contrat de travail...